



Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation

30 JUIN 2026

Date d'affichage

30 JUIN 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-26-58

Objet

Approbation du
dossier de
modification n° 2
du Plan de
Prévention des
Risques Mouvements
de Terrain (PPRMT)
du Valenciennois

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël **VERFAILLIE**.

Étaient Présents :

Jean-Noël **VERFAILLIE**, Maire – Sabine **SACLEUX**, 1^{ère} adjointe - Céline **PLATEEL-THUIN**, Laurence **MOREL**, Jimmy **LEGRAIN**, Isabelle **DUPONT**, Thomas **JORIEUX**, adjoints - Jean-Paul **CLEMENT**, Jeanne-Marie **BINOT**, Joël **QUENTIN**, Annie **MACKE**, Eric **LANTOINE**, Aurore **FARENEAU-FOURNIER**, Joël **BOUTE**, Frédérique **VISTE**, Frédéric **BROUTIN**, Nathalie **KOSOLOSKY**, Bruno **LECLERCQ**, Priscilla **REMY**, David **CALONNE**, Estelle **BOUTE**, Clément **LEFEVRE**, conseillers municipaux délégués - Virginie **MELKI-TETTINI**, Karim **BERBACHE**, Malika **LERICHE**, Ludovic **MORTAGNE**, Elodie **THIEME**, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Serge **MOREAU**, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément **LEFEVRE**, conseiller municipal délégué
Patrick **LEMAIRE**, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric **BROUTIN**, conseiller municipal délégué.
Edwige **PAYE – BEN YASMINA**, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie **KOSOLOSKY**, conseillère municipale déléguée.
Jérôme **LEMAN**, conseiller, avait donné procuration à Karim **BERBACHE**, conseiller.
Marie-Christine **MINCHILLI**, conseillère, avait donné procuration à Elodie **THIEME**, conseillère.
Laurent **JEANNAS**, conseiller, avait donné procuration à Ludovic **MORTAGNE**, conseiller.

Secrétaire de séance : Jimmy **LEGRAIN**

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2026

Rapport :

Les villes de Marly, Valenciennes, Petite Forêt, Saint Saulve et Anzin disposent dans leur sous-sol de nombreuses cavités creusées par l'homme pour extraire la craie. Ces cavités peuvent provoquer une déstabilisation du sol engendrant en surface des mouvements de terrain.

L'arrêté préfectoral du 21 janvier 2008 porte approbation du Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain du Valenciennois. Pour la ville de Marly, le PPRMT prend en considération les carrières souterraines du secteur du chemin vert, la carrière Cuvelier, la carrière du village.

Le PPRMT est un document d'urbanisme valant servitude d'utilité publique. C'est un outil de gestion des risques qui permet la prise en considération la prévention des risques liés à la présence des carrières souterraines.

A partir de 2013, et pour la ville de Marly, le suivi de la carrière du chemin vert a été réalisé par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS). Les observations, lors des inspections régulières, ont mis en évidence un mauvais état général de la carrière avec un caractère évolutif plus ou moins prononcé.

Il a donc été préconisé une mise en sécurité par comblement des secteurs les plus dégradés.

Les travaux de comblement de la carrière du chemin vert ont donc été suivis par le bureau d'étude VALETUDES et réalisés par la société REMARY TP de décembre 2019 à mars 2021. Ils ont été réalisés sous la voirie, sous le domaine public ainsi que sous 3 parcelles du domaine privé. En effet, il a été proposé aux propriétaires riverains de s'associer aux travaux de comblement et 3 riverains ont pris la décision de sécuriser leur propriété.

Les travaux de comblement de carrières effectués ont pour conséquence de réduire l'intensité de l'aléa sous le domaine public de la carrière du Chemin Vert.

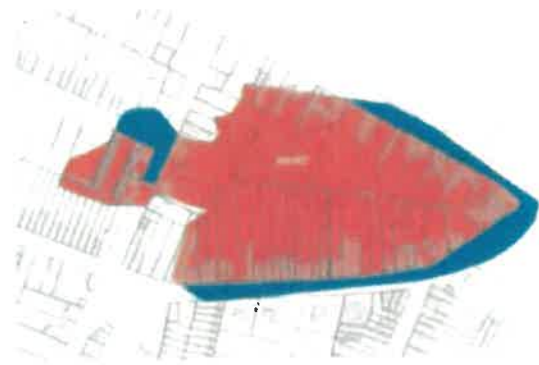
C'est pourquoi une modification du PPRMT est nécessaire afin de tenir compte de cette nouvelle circonstance.

Le dossier transmis par Monsieur le Préfet du Nord fait état des propositions suivantes :

Avant modification



Après modification



Type d'occupation des sols		Partie non urbanisée (PNU) *	Parties actuellement urbanisées (PAU) **
Aléa			
Aléa fort		Zone vert foncé	Zone orange
Aléa moyen	F2 bis F2 ter	Zone vert foncé	Zone bleu foncé
	F2	Zone orange	Zone bleu foncé
Aléa faible		Zone vert clair	Zone bleu clair

* les parties non urbanisées (PNU) regroupent les catégories d'usage suivantes : zones résidentielles existantes dans les Plans Locaux d'Urbanisme ; zones résidentielles à venir ; les parcelles aux vides : prairies et forêts, cultures, les zones de puits et de terrains de sports, parcs ;

** les parties actuellement urbanisées (PAU) regroupent les catégories d'usage suivantes : zones résidentielles existantes ; zones résidentielles à venir ;

Cette modification mineure des éléments graphiques du PPRMT, qui fait état d'une baisse de l'aléa sous le domaine public, doit faire l'objet d'un avis du conseil municipal.

Vu les articles R 562-10-2 et L 562-4-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral portant prescription de la modification du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain du Valenciennois en date du 18 mars 2026 ;

Considérant les pièces du dossier issues des services de la préfecture pour avis des conseils municipaux ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de modification du Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain du Valenciennois et notamment à l'ajout de la note de présentation de la modification n°2 et aux modifications des documents graphiques.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Céline PLATEEL-THUIN,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 06/08/2026

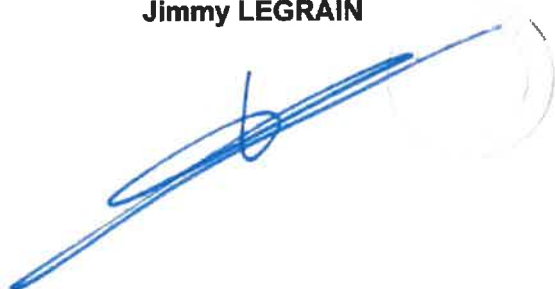
ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_58-DE



Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

- ADOPTE la proposition.

**Le secrétaire
Jimmy LEGRAIN**

A blue ink signature of Jimmy LEGRAIN, consisting of several fluid, overlapping strokes.

**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE**

A blue ink signature of Jean-Noël VERFAILLIE, featuring a large, bold 'X' shape. To the right of the signature is a circular official stamp with the text 'MAIRIE DE N...' and '09-26'.

Transmis en sous-préfecture le 16.07.2026.....
Document exécutoire à compter du 16.07.2026.